FICHE ACTION 2.4.1

AMORCER UNE RÉFLEXION POUR LA RECONQUÊTE DES ESPACES JARDINÉS AUTOUR DES HAMEAUX ET LA PRÉSERVATION DES PARCS DE MAISONS D'AMÉRICAINS

RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

Les hameaux étaient traditionnellement entourés de jardins, souvent en terrasses (appelées planches) très caractéristiques, qui permettaient une agriculture de proximité. Témoins de la parfaite maîtrise du territoire et d'une grande richesse agricole passée, ces parcelles sont aujourd'hui en grande partie emmaquisées et oubliées, provoquant parfois le sentiment d'être "cernés" par la nature redevenuesauvage pour les habitants. Elles sont l'expression du prolongement bâti du hameau, elle portent au même titre que l'architecture traditionnelle une valeur patrimoniale forte.

Le cas des parcs des maisons d'américains est quant à lui une spécificité originale de l'histoire du Cap Corse. Ces parcs, savamment composés, sont le prolongement des constructions elles-mêmes. Les maisons d'américains ont apporté, à la fois, une nouvelle architecture dans le Cap et une nouvelle approche paysagère des jardins qui témoignent, avec leur parc végétation exotique qu'ils recèlent, des voyages de leurs propriétaires. L'ensemble marque le paysage, par des touches contrastantes avec la nature soit sauvage soit domestiquée des jardins traditionnels.

PRINCIPES D'ACTIONS

- Reconnaître, pour les protéger, les valeurs patrimoniales des terrasses plantées autour des hameaux et des parcs des maisons d'américains ;
- Limiter les risques liés à l'abandon de ces espaces ;
- Eviter la transformation du paysage, par la standardisation des plantations d'ornement.

SITES OU TERRITOIRES CONCERNÉES
L'ensemble des communes du Cap Corse.

ACTEURS CONCERNÉS
Les communes, agriculteurs, propriétaires, la Communauté de Communes du Cap Corse.

OBJECTIF

- Sensibiliser à la nécessité de la préservation des jardins et planches autour des hameaux ;
- Préserver les parcs des maisons d'américains pour leurs valeurs patrimoniales, paysagères mais également agricoles ;
- Réaliser un inventaire et un état des lieux de ces parcs.

TERMINOLOGIE

Maison d'Américain : Maison de maître construite par un propriétaire ayant fait fortune à l'étranger, au XIXème début du XXème siècle.

Planches : Terrasses cultivées.

PARTENAIRES À MOBILISER
Chambre d'Agriculture de Bastia et de la Haute Corse / ABF/ STAP / CAUE / ICALPE / Association Petre Scritte / Fédération Française de la Pierre Sèche / CBNC

Afin de pouvoir engager des actions de préservation et de valorisation, il est tout d'abord proposé d'opérer une campagne de sensibilisation sur les objets paysagers que sont les planches et les parcs des maisons d'américain. Faire connaître le caractère patrimonial et historique de ces éléments, la relation intime, historique et spécifique qui avec son hameau, qui avec sa maison, est un fondement essentiel à toute future incitation à la protection, la restauration, la mise en valeur. Et c'est parce qu'il existe aujourd'hui des risques, déjà enclenchés, de voir disparaître ces espaces, que l'importance de l'action est déterminante. Les formes à donner à cette sensibilisation peuvent être diverses et ne sont pas figées. En voici quelques pistes : livrets découvertes, insertion dans des documents touristiques à vocation patrimoniale, organisation de conférences sur ces thèmes, campagnes d'information des communes à leurs administrés... Ci-après, il est présenté les principales valeurs que représentent ces planches et parcs, ainsi que les risques associés, des notions à diffuser.

Reconnaître, pour les protéger, les valeurs patrimoniales des terrasses plantées autour des hameaux et des parcs des maisons d'américain

Les terrasses, composantes essentielles du hameau, s'organisent autour des hameaux et ont souvent été créées en même temps. Elles constituent la prolongation de celui-ci, et font partie de sa morphologie. Il peut exister des terrasses autour des hameaux et entre les hameaux.

PLAN SCHÉMATIQUE D'UN HAMEAU ET SES TERRASSES PÉRIPHÉRIQUES ET INTERSTICIELLES SUR VERSANT

SCHÉMA DE PRINCIPE DE L'ORGANISATION URBAINE DE HAMEAUX ET DE LEURS TERRASSES ASSOCIÉES

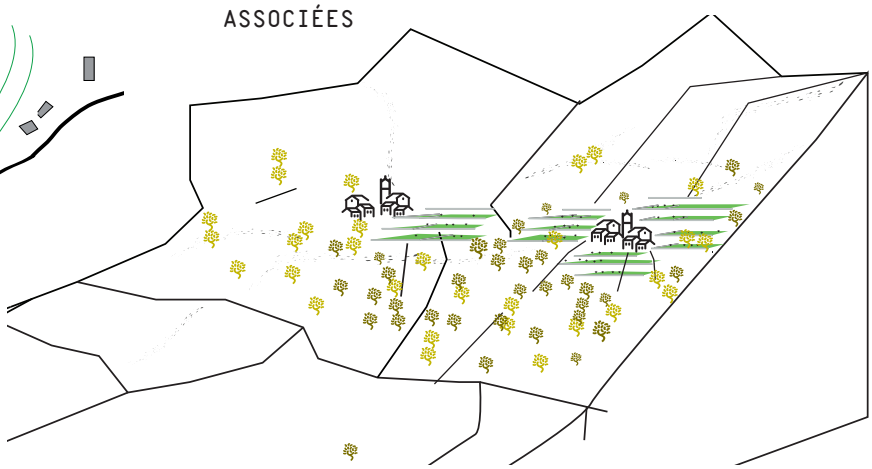

Le parc de la maison d'americain, écrin exotique, est parfois le seul moyen de distinction entre la maison d'américain et la maison de maître. L'écrin que constituent les parcs de ces maisons participe de la spécificité paysagère du Cap. Et au-delà, lorsque des ventes successives ont eu lieu et que la filiation initiale s'apprête à disparaître, le parc devient marqueur d'une identité locale et qualifie la villa "d'américain".

Nota : Les parcs des autres maisons de maître n'en sont pas moins intéressants, par opposition, mais aussi dans leur fonction de respiration autour de la maison, laissant un espace ouvert à son échelle et la soulignant. Une démarche similaire de reconnaissance de l'intérêt de ces parcs peut également être engagée.

villa saint pierre

Limiter les risques liés à l'abandon de ces espaces

L'abandon de la culture sur les terrasses et celui du foncier auquel il correspond peuvent provoquer deux phénomènes, déjà bien observés dans le Cap : l'emmaquisement des terrasses, ou le dévoloppement urbain, sur un foncier "facile", puisqu'ayant déjà maîtrisé la pente.

RISQUE 1
CONQUÊTE PAR LA FORÊT

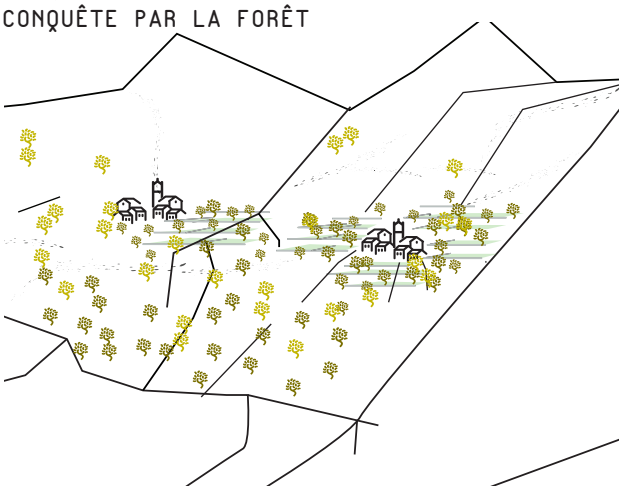

- Augmentation du risque incendie à proximité des hameaux
- Eboulement des murs
- Fermeture du paysage (enfrichement/emmaquisement)
- Perte de lisibilité des terrasses, du patrimoine, de l'identité agricole, de la biodiversité liée

RISQUE 2
CONQUÊTE PAR L'URBANISATION

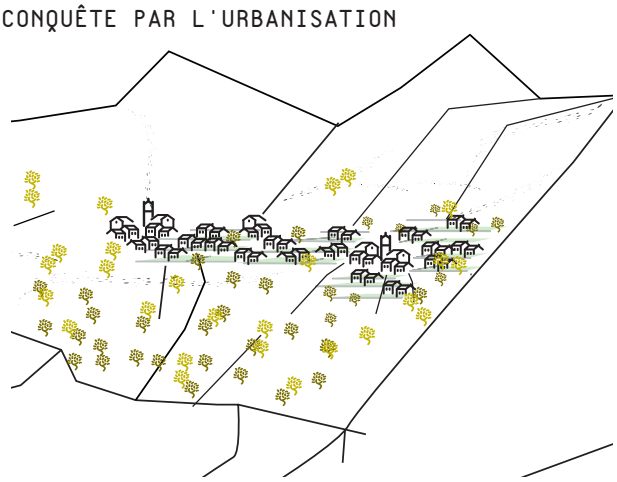

- Perte de la structure urbaine en hameaux distincts
- Perte des potentialités agricoles
- Perte de lisibilité des terrasses, du patrimoine, de l'identité agricole, de la biodiversité liée

Planches cultivées dans un hameau.

La conservation de ces terrasses aura alors plusieurs effets, parfaitement en phase avec de nombreuses préoccupations actuelles :
- environnementales par la lutte contre l'érosion des sols, le maintien de la biodiversité agricole, la prévention du risque incendie
- paysagères par le dégagement des structures des hameaux, la mise en scène des versants dont les courbes de niveau sont soulignées par ces "gradins", le maintien d'une diversité dans la couverture végétale, le maintien de l'ouverture des vues depuis l'intérieur des hameaux
- patrimoniales par le maintien de l'organisation tradtionnelle du hameau et par la préservation des murs
- urbanistiques par la protection et le classement de la ceinture verte et la limitation de l'étalement urbain
- sociales par la mise à disposition de parcelles à cultiver, à partager

La disparition des parcs de maisons d'américain : au-delà de la disparition d'une composante paysagère particulière, exotique, c'est le risque de la perte de lisibilité de la maison elle-même qui est en jeu, et l'équilibre de son espace environnant.

Si les maisons d'américains sont reconnues comme patrimoine architectural historique, alors leur parc doit l'être aussi. Il fonctionne comme écrin végétal et souvent remarquable d'un patrimoine bâti emblématique du Cap Corse.

Eviter la transformation du paysage, par la standardisation des plantations d'ornement

Le Cap Corse recèle une diversité de composantes paysagères et par conséquent d'espaces auxquels sont associées des typologies végétales. Au niveau de la forêt, la fiche action 2.3.3 aborde la question. Globalement, deux grandes familles peuvent être citées : la végétation des espaces naturels sauvages et celle des espaces naturels domestiqués. Pour la végétation des espaces sauvages, le maquis domine avec ses variantes et déclinaisons mais il existe une grande variété de groupements de végétaux adaptés à la diversité écologique et aux milieux présents sur ce territoire. Ce patrimoine végétal est affaire de spécialiste sur la flore locale et ne sera pas abordé ici.

En ce qui concerne la végétation des espaces domestiqués, les végétaux marquent par leur présence les mouvements de l'histoire humaine. Les parcs des maisons d'américains en sont l'illustration car ils contiennent des espèces exotiques et l'histoire de l'agriculture résonne encore au travers du cédrat. Aujourd'hui les jardins voient fleurir les lauriers roses et autres lauriers cerise, provenant de la production industrielle des grosses pépinières qui diffusent partout en Europe les mêmes variétés de plantes. La banalisation des paysages s'exprime aussi par le choix des végétaux utilisés, dans les jardins autour des maisons, dans les parcs, les espaces publics. Il est donc important de choisir la plante que l'on souhaite installer dans son jardin, ou dans l'espace public, en connaissance de cause : banalité ou spécificité, locale ou exotique, adaptée à la sécheresse ou demandant beaucoup d'eau. L'attention portée sur ces choix et leur répétition sur le territoire auront nécessairement un impact sur le paysage. Le meilleur des indicateurs pour faire ces choix est l'observation de ce qui existe dans son environnement.

Les végétaux présentés ci-dessous correspondent pour ceux à éviter aux essences que l'on trouve en masse dans les pépinières. Ils ne représentent aucune spécificité locale ou de milieu, mais plutôt une facilité de production, d'adaptation aux contraintes et deviennent par le phénomène de répétition à l'échelle du territoire européen, vecteur de banalisation de nos paysages. Pour ceux préconisés, la liste donne des exemples et des situations spécifiques qui déclinent soit une végétation locale soit sont issus de la liste de catalogue de certaines pépinières spécialisées. La liste n'est pas exhaustive mais donne des pistes, un guide et surtout demande à être complétée, et ce toujours dans une logique d'observation de son environnement.

Plantes à éviter :
Laurier rose
Laurier cerise
Cyprès de leyland
Elaeagnus ebbingei
Photinia fraseri
Washingtonia
Tuya
Bambou aurea

Convre sol en remplacement du gazon :
Cynodon dactylon 'Santana'
Matricaria tchihatchewii
Thymus ciliatus
Veronica liwanensis

Couvre sol, tapissantes :
Carex halleriana
Cistus salviifolius
Euphorbia myrsinites
Juniperus horizontalis
Myrtus communis
Rosmarinus officinalis repens
Salvia lavandulifolia

Retombantes :
Cistus crispus
Jasminum nudiflorum
Myoporum parviflorum
Myrtus communis 'Cascade'
Rosmarinus officinalis 'Boules'

Plantes pour toiture terasse :
Aptenia cordifolia
Delosperma cooperi
Sedum acre
Sedum divergens
Sedum pyreneum
Sedum reflexum

Plantes pour talus et grand massif couvre sol :
Atriplex canescens
Cistus x florentinus
Juniperus horizontalis
Phlomis 'Edward Bowles'
Pistacia lentiscus
Santolina chamaecyparissus
Teucrium flavum

Plantes pour ombre et mi-ombre en terrain sec :
Abelia x grandiflora
Acanthus nobilis
Agapanthus africanus
Arbutus unedo
Carex halleriana
Laurus nobilis
Ligustrum texanum
Phillyrea latifolia
Plumbago capensis

Plantes pour bord de mer :
Althae officinalis
Chamaerops humilis
Elaeagnus angustifolia
Erodium corsicum
Helichrysum stoechas
Leymus arenarius
Myrtus communis
Pittosporum crassifolium

Plantes pour haie libre :
Arbutus unedo
Choisya ternata
Dodonea viscosa
Elaeagnus umbellata
Tamarix tetrandra
Phyllirea angustifolia
Viburnum tinus
Pitosporum tobira

Plantes pionnières pour talus et espaces dégradés :
Cistus albidus
Clematis flammula
Glaucium flavum
Spartium junceum

QUELQUES EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES

Le site internet de la communauté de communes du Cap Corse présentant différentes composantes du patrimoine végétal du Cap

Les manisfestations et publications patrimoniales de l'Association Pete Scritte

Livre "Le paysage végétal de la Corse" de Jacques Gamisans Albiana 2008

Livre "L'histoire des plantes en Méditerranée" Fabio Benzi - luigi Berliocchi Actes Sud / Motta 1999

AUTRES ACTIONS DE LA CHARTE

Fiche Action 2.4.2 Préserver les espaces jardinés autour des hameaux et les parcs des maisons d'américain
Fiche Action 2.4.3 Valoriser les espaces jardinés des hameaux

Une mission menée de mars 2014 à décembre 2015 par Terre en vue, collectif des paysagistes / Stéphane Baumeige, architecte du patrimoine / Ateliers Dynamiques Urbaines, urbanistes / l'ADÉUS, sociologues /Studio madehok, agence de communication

Maître d'ouvrage COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAP CORSE

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage escoffier

Financée par UNION EUROPÉENNE La Charte paysagère et architecturale du Cap Corse est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Corse avec le Fonds européen de développement régional.